



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@aib-vincotte.be • www.aib-vincotte.com
Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875
Safety, quality and environmental services

☐ AV Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
☒ AV Brabant : Tél.: 02 674 57 11

☐ AV Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
☐ AV Wallonie : Tél.: 081 432 611

Code PC Rési. ☒

Personnes responsables de l'exécution du travail:

Nom, Prénom:

N° de TVA:

ou n° de la carte d'identité:

Distributeur: Sibelge

Compteur: n°: 51536249 index:

Type de comptage: ☐ jour - ☐ bihoraire - ☐ nuit -

RAPPORT n°: Pour 1480/06

Membre n°:

Installation:

Adresse:

Date de visite: 11 oct 2006

Propriétaire ou Mandataire: Tél.:

Nom, Prénom:

Adresse: Le fond du logement

Demandeur: Le fond du logement

Type de visite: ☐ 270 ☒ 271 ☒ 276 RGIE Nature de l'installation: ☒ Nouvelle ☒ Extension ☐ Modifi. ☐ Existante ☐ Temporaire

Contrôle sur base des prescriptions du: ☒ RGIE: art. ☒ 86 ☐ 87 ☐ 88 ☐ 95 ☐ RGPT ☐

Installation conçue pour la tension de 230 V, AC, Protection branchement: fusibles A Type: 53 gauche

Description du branchement: 53 gauche Type câble: Section: mm²

Alimentation tableau principal: 3 x 10 mm² Nbre de tableaux: 3 Nombre de circuits terminaux: 8

Type de prise de terre: piquets Résistance de dispersion: 30 Ohms Isolement général: 10 M Ohms

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION: les schémas de position et unifilaires font parties intégrantes du rapport

On pose:	1 D 30m A 40A II + 1 protection 32A colonne 6mm²
2 tableaux:	1 caisson: 4 disjoncteurs 20A II 25mm²
	2 caisson: 1 D 30m A 40A II 4 caisson: 16/20 A

INFRACTIONS (voir la signification des numéros au verso):

rien
Contrôle effectué sur les parties visibles et accessibles

Le différentiel général était - a été - plombé

L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 17 avril 2007 ainsi qu'avant la mise en service de modifications ou extensions importantes telles que l'ajout d'un circuit.

Conclusion:

~~LA NOUVELLE~~ INSTALLATION ELECTRIQUE - EST - ~~NE PAS~~ - CONFORME AUX PRESCRIPTIONS REPRISES CI-DESSUS.
L'INSTALLATION - ETAIT - ~~PEUT ETRE~~ - ~~NE PAS ETRE~~ - MISE SOUS TENSION

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE L'INSTALLATION EXISTANTE (ART. 276 DU RGIE)

INFRACTIONS sur la partie existante (voir la signification des numéros au verso):

Les installations doivent faire l'objet d'un nouveau contrôle avant le
Conformément à l'art. 274 de RGIE, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Annexes:
VISA DU DISTRIBUTEUR:

Pour le Directeur général
Nom, N° Agent, Signature: [Signature]